

## 2017, LES RETRAITÉ-E-S EN CAMPAGNE !

### édito

Une année vient de s'écouler qui aura vu dans le monde entier son lot de drames se succéder, une année où nos vœux de paix et de prise en compte des préoccupations de la population n'ont, et c'est peu de le dire, pas été exaucés. Que souhaiter pour 2017 ? Devons-nous nous résigner à une telle situation ? Bien sûr que non ! L'attentat meurtrier en Turquie dès le 1<sup>er</sup> janvier doit nous renforcer dans l'idée qu'il faut sans relâche rechercher des solutions qui permettront aux populations des pays concernés de vivre enfin dans la paix. En France, 2016 s'est terminée par les primaires de droite, 2017 commence avec les primaires de « La Belle Alliance ». Les campagnes électorales des présidentielles puis des législatives nous réservent certainement encore quelques surprises. Il nous faudra donc rester très vigilant-e-s et continuer inlassablement à défendre les dossiers qui nous préoccupent :

- la défense et le développement des services publics (statut, code des pensions, effectifs...) ;
- le pouvoir d'achat amputé d'année en année faute de revalorisation et surtout à cause du décrochage des pensions par rapport aux salaires et de l'abandon de toute péréquation (les quelques avancées en matière de points d'indice dans le cadre du PPCR\* ne concerneront pas les retraité-e-s) ;
- la représentation de la FSU dans les instances nouvellement créées par la loi ASV\*, en particulier dans les CDCA\* qui remplacent les CODERPA\* et où la présence de la FSU est loin d'être assurée dans tous les départements ;
- la protection sociale, et singulièrement la Sécurité sociale, attaquée durement et qu'il nous faudra défendre avec énergie et détermination ;
- le référencement des mutuelles au sein de l'Éducation nationale (*voir article dans cette circulaire*).

Pour débattre de ces sujets, notre habituelle AG académique du second trimestre sera remplacée par trois AG de S1 départementales au mois de mars. Nous vous y espérons très nombreux et nombreuses, car ce n'est que par le rassemblement de nos forces que nous arriverons à nous faire entendre.

Parallèlement, un questionnaire national, élaboré par le groupe des 9, vous sera envoyé, ce qui permettra de mieux cerner vos préoccupations et vos attentes. Le 30 mars, une action nationale sera organisée pour rappeler que jusqu'en 2013, c'était le 1<sup>er</sup> avril que nos pensions étaient revalorisées. Nous vous souhaitons une excellente année ponctuée de luttes victorieuses !

**Le collectif des retraité-e-s de l'académie de Créteil**

### - calendrier -

**Mardi 31 janvier : AG SFR-FSU 93 - 09h30**

Bourse du Travail  
1 rue de la Libération - 93000 Bobigny

**Lundi 20 février : AG SFR-FSU 77 - 09h00**

Maison des Associations  
1 rue du 11 novembre - 77000 - Vaux-le-Pénil

**Mardi 7 mars : AG SFR-FSU 94 - 14h00**

Maison des Syndicats  
11/13 rue des Archives - 94000 Créteil

**LES AG DES RETRAITÉ-E-S  
DU SNES  
DANS LES DÉPARTEMENTS**



**MARDI 14 MARS  
AG du S1 77 - 14h00**

local de la FSU - 2 rue de la Varenne - 77000 Melun

**MARDI 14 MARS  
AG du S1 94 - 09h30**

Maison des syndicats  
11/13 rue des Archives - 94000 Créteil

**JEUDI 16 MARS  
AG du S1 93 - 09h30/12h00**

Bourse du Travail  
1 rue de la Libération - 93000 Bobigny

**Jeudi 30 mars  
Action nationale des retraité-e-s  
(modalités dans notre prochaine circulaire)**

\*Voir en page 3

## L'aide à domicile, l'urgence de la reconnaissance de qualification des personnels

La reconnaissance de la qualification a toujours été l'objet d'un rapport de force entre les travailleurs-ses et le patronat quel que soit le secteur d'activités. Cela est vrai pour les emplois de service notamment dans le domaine de l'action sociale. Cela s'explique en partie par le fait que les fonctions assurées par « les travailleurs sociaux » au sens large du terme l'ont été pendant très longtemps par des bénévoles dans le cadre associatif.

Les aides ménagères sont créées dans les années 50 pour seconder l'infirmière et accompagner les personnes âgées dans leurs activités quotidiennes. C'est donc une dimension sociale qui va déterminer leur rôle. Le rapport Laroque en 1960 pose les fondements de cette forme d'aide à domicile dans le cadre d'une politique de la vieillesse qui questionne déjà la place des personnes âgées dans la société. Dans les années 70, c'est encore ce modèle qui tente d'être mis en place. Mais la reconnaissance professionnelle de l'aide à domicile ne va pas de pair.

Il faudra attendre 1983 avec la signature d'une convention collective et 1988 pour qu'émerge la notion de « métier du domicile » et la professionnalisation avec le CAFAD (certificat d'aptitude à la fonction d'aide à domicile).

Mais le contexte de crise économique et de chômage massif va heurter de plein fouet cette évolution. La politique de l'emploi va être axée sur « les emplois de proximité » et se retrouvent sur le même pied les employés de maison, les gardes en tout genre et les aides à domicile, et cela malgré la création du CAFAD.

Le coup de grâce va avoir lieu avec le plan Borloo en 2005 qui entretient la confusion entre les différentes prestations, celles non vitales comme le portage des courses, le jardinage, et l'intervention auprès des personnes âgées en perte d'autonomie.

C'est une logique marchande qui s'installe et donc la recherche du moins cher possible d'autant que la prise en charge par l'APA et son montant sont réduits au maximum. Dans ce contexte, la formation n'est pas la priorité.

Depuis, les différents gouvernements qui se sont succédé promettent une réforme de la dépendance. Hollande déclare au congrès de l'UNIOPSS en janvier 2013 : « *La réforme de la dépendance tant de fois promise sera prête d'ici la fin de l'année* ». La loi Vieillesse a été votée en décembre 2015, on en connaît notamment les insuffisances du point de vue des financements. Un arrêté du 29 janvier 2016 crée un nouveau diplôme, le Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (DEAES), fusion du DEAVS et DEAMP. Les syndicats s'opposent alors à ce diplôme unique masquant les spécificités des différents métiers.

Il y a donc une vraie difficulté à faire reconnaître la qualification des aides à domicile à la fois en termes de niveau de qualification, de conditions de travail, de rémunération et de contenu du travail pour des raisons liées à la nature des activités des aides à domicile qui s'enracinent dans des qualités dites « féminines et naturelles » et dans la domesticité. La dérive de la loi Borloo a conduit les financeurs, notamment les Conseils départementaux, à faire pression sur les associations pour ne pas recruter des personnels qualifiés ou pour ne pas engager des actions de requalification des personnels en poste.

Cette difficulté est liée aussi aux personnels eux-mêmes (elles-mêmes devrais-je dire) qui ont intégré la « naturalisation des tâches » et craignent l'échec quand il s'agit d'améliorer leur qualification, compte tenu de leur formation initiale. Certains employeurs, notamment de l'Économie Sociale et Solidaire, ont mis en place des formations malgré tout mais elles n'ont pas permis d'élever le niveau de qualification du secteur car les personnes formées quittent les structures à domicile pour intégrer les établissements où les conditions de travail sont moins pénibles et où elles bénéficient d'une plus grande reconnaissance. Ou alors, elles poursuivent leur parcours de professionnalisation vers des professions paramédicales mieux reconnues et mieux rémunérées.

**La reconnaissance de la qualification des personnels de l'aide à domicile est donc une urgence** pour les personnels eux-mêmes mais aussi pour les usagers, condition d'un service de qualité.

Des pistes existent, notamment : **distinguer les emplois de l'aide à domicile** des emplois de service en agissant sur le contenu du travail : l'auxiliaire de vie sociale devenant un vrai travailleur social, les tâches domestiques n'étant que le support d'une relation sociale complexe, **construire une vraie filière de formation de l'aide à domicile** où les diplômes de l'aide à domicile doivent être réévalués au niveau IV dans un premier temps pour s'aligner à terme sur la revalorisation des travailleurs sociaux et des infirmières au niveau licence ; enfin, mettre en place un **véritable service public d'aide à domicile** comme le préconise la FSU.

**Dominique BALDUCCI**



*Pour compléter cet article, nous vous recommandons la lecture du livre de Christine AVRIL, sociologue chercheuse, qui est intervenue sur ce sujet aux Journées d'Automne de la FSU : « Aide à domicile, un autre monde populaire » aux éditions La Dispute.*

## Le référencement, quésaco ? Encore une attaque contre la protection sociale ?

Le référencement, c'est la désignation par un ministère de l'organisme à qui il versera une (éventuelle) participation financière pour la complémentaire santé de ses personnels, qu'ils/elles soient actif-ve-s ou retraité-e-s. Tous les opérateurs (mutuelles, assurances privées...) peuvent candidater sur la base d'un cahier des charges élaboré au niveau de chaque ministère.

En 2008, la première vague de référencement a été favorable aux mutuelles historiques des fonctionnaires : la MGEN pour le ministère de l'EN par exemple.

Une négociation a eu lieu avec les organisations syndicales pour lancer la deuxième vague de référencement qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2017 dans notre ministère. Mais les pressions exercées par tous les adeptes du libéralisme ont été fortes pour favoriser les assureurs privés.

Le cahier des charges, établi pour l'Éducation nationale avec l'aide d'un cabinet conseil privé, est particulièrement décevant. Le ministère envisage de référencer jusqu'à trois opérateurs différents, ce qui ne peut qu'augmenter la segmentation de la population. De plus, son cahier des charges exclut de l'offre référencée l'aide à domicile, l'accompagnement des sorties d'hospitalisation, la psychiatrie et la couverture de la perte d'autonomie, mais aussi la prévoyance pour les retraité-e-s. Ces prestations ne pourront être proposées qu'en option à un coût nécessairement plus élevé en l'absence de mutualisation des risques, alors que les offres actuelles de la MGEN comportent une cotisation obligatoire de la perte d'autonomie pour seulement 1,54 € par mois en moyenne pour un-e actif-ve. Une meilleure prise en charge des frais en optique et dentaire ne permettra pas de compenser tous ces manques à gagner.

C'est dire que la menace est grave et concerne pour les retraités mais aussi les actifs, les principes mêmes de la mutualité et donc de la protection sociale.

En l'état actuel du dossier, les adhérent-e-s auront sans doute intérêt à ne pas basculer vers la nouvelle offre MGEN référencée par le ministère et à conserver leur couverture actuelle, renonçant par là-même à bénéficier de la participation de l'employeur qui est dérisoire (3,5 euros par an et par agent et bien loin de ce que proposent les employeurs du privé (50% de la cotisation) voire des autres ministères.

**Dominique BALDUCCI**

### Les nouveaux sigles auxquels il va falloir s'habituer :

**P.P.C.R** : modernisation des **P**arcours **P**rofessionnels des **C**arières et des **R**émunérations des fonctionnaires (ne concerne que les fonctionnaires actifs)

**Loi A.S.V** : **L**oi d'**A**daptation de la **S**ociété au **V**eillessement de la population

**H.C.F.E.A** : **H**aut **C**onseil de la **F**amille, de l'**E**nfance et de l'**A**ge

**C.D.C.A** : **C**onseil **D**épartemental de la **C**itoyenneté et de l'**A**utonomie (remplace le **CO.D.E.R.P.A** : **C**OMité **D**épartemental des **R**etraité(s) et **P**ersonnes **A**gées)



Retrouvez les réflexions de nos collègues retraités, les informations syndicales, les circulaires avec le calendrier des sorties et conférences sur le **site SNES de l'académie de Créteil** : <http://creteil.snes.edu> rubrique "les personnels" puis "retraités".

les personnels

le métier

actualité des établissements

mobilisations

militer

voir aussi

accueil du site > les personnels > **retraités**



ARBORESCENCE DE  
LA RUBRIQUE

Rubrique: **retraités**



## - Sorties -

### La visite au Musée de la musique du 28 février est complète.

Toutefois, une liste d'attente est ouverte et une seconde visite pourrait être organisée en septembre ou octobre si le nombre de participants est suffisant. A suivre donc.

### Visite du site de Villeneuve-Triage le 8 novembre 2016 : un siècle du patrimoine roulant de la RATP

Un retour historique permet d'expliquer le retard du métro de Paris par rapport au métro de Londres. En France, il existe une forte opposition entre l'État qui veut relier les gares, et la ville de Paris qui veut un réseau ferré souterrain. Paris obtient gain de cause avec un projet né en 1895. La ligne n°1 est achevée le 17 juillet 1900, année de l'Exposition Universelle.

Le réseau est achevé en 1940 et en 1949, c'est la naissance de la RATP. La Société CMP aménage les stations. La visite, qui va durer plus de deux heures, nous fait découvrir une première rame composée d'une motrice et de deux wagons (une réplique en bois de 1902).

Les moteurs électriques montent en puissance et le nombre des wagons s'accroît pour atteindre 5 voitures de 15 m de long. L'usage du métal se répand par souci de sécurité après un incendie mortel en 1903. Il existe plusieurs réseaux dont la Compagnie Nord/Sud.



La RATP née en 1949 va moderniser le matériel et le rendre plus confortable et sécurisé (ex : usage de pneus, rames articulées...). Les quais s'allongent en passant de 75 m à 105 m.

En surface on trouve les tramways et trolleybus dont les ancêtres sont les carrosses tirés par des chevaux. En 1906, circulent les premiers bus avec des moteurs à pétrole et les roues comportent des bandages jusqu'en 1929. Les tramways sont supprimés en 1937 avec la concurrence des bus aux moteurs plus puissants et ils reviendront en 1992 avec des lignes sortant de Paris. Une visite digne d'intérêt.

